## Pour la RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE D'UKRAINE

La délégation de la République Socialiste Soviétique d'Ukraine constate avec regret que la résolution présentée par la délégation de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques condamnant l'emploi des moyens d'extermination en masse de la population a été repoussée par la Conférence. Or, l'adoption de cette résolution qui répond aux intérêts de tous les peuples du monde aimant la liberté aurait considérablement augmenté le rôle et la portée de cette Conférence et aurait contribué à la protection la plus efficace des victimes de la guerre contre ses conséquences les plus désastreuses.

## N. BARANE

## For the UKRAINIAN SOVIET SOCIALIST REPUBLIC

The Delegation of the Ukrainian Soviet Socialist Republic regrets the fact that the resolution submitted by the Delegation of the Union of Soviet Socialist Republics, condemning the use of methods of mass extermination was rejected by the Conference. The adoption of this resolution, which was in the interests of all freedom-loving nations of the world, would have helped to render as effective as possible the protection of war victims against the most disastrous consequences of war.

## Pour l'UNION DES RÉPUBLIQUES N. SLAVINE SOCIALISTES SOVIÉTIQUES P. MOROSOV

En signant l'Acte final de la Conférence diplomatique la délégation de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques fait les réserves suivantes:

1. La délégation soviétique constate avec regret que la résolution présentée par elle, condamnant l'emploi des moyens d'extermination en masse de la population, a été repoussée par la Conférence. Or, l'adoption de cette résolution, qui répond aux intérêts de tous les peuples du monde aimant la liberté, aurait considérablement renforcé le rôle et la portée de cette Conférence et aurait contribué à la protection la plus efficace des victimes de la guerre contre ses conséquences les plus désasreuses.

2. En ce qui concerne l'adoption par la Conférence d'une résolution qui recommande d'examiner la question de la création d'un organisme international devant se substituer à la Puissance protectrice, la délégation soviétique déclare qu'elle ne voit pas la nécessité d'examiner cette question et moins encore de créer un tel organisme, car le problème des Puissances protectrices est suffisamment réglé par les Conventions élaborées à la présente Conférence.

Pour l'URUGUAY

Conseiller Colonel Hector J. BLANCO

For VENEZUELA

For URUGUAY

Pour le VENEZUELA Pour la RÉPUBLIQUE

DE YOUGOSLAVIE

FÉDÉRATIVE POPULAIRE

A. POSSE DE RIVAS

Consul PLEIC Ratko

For the FEDERAL PEOPLE'S REPUBLIC OF YUGOSLAVIA

For the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS

On signing the Final Act of the Diplomatic Conference, the Delegation of the Union of Soviet Socialist Republics makes the following reservations:

1. The Soviet Delegation regrets the fact that the resolution which it submitted, condemning the use of methods of mass extermination was rejected by the Conference. The adoption of this resolution, which was in the interests of all freedom-loving nations of the world, would have considerably enhanced the role and influence of this Conference and would have helped to render as effective as possible the protection of war victims against the most disastrous consequences of war.

2. As regards the adoption by the Conference of a resolution recommending that consideration be given to the advisability of setting up an international body to replace the Protecting Power, the Soviet Delegation sees no need to consider this question or to create such a body, since the problem of the Protecting Powers has been satisfactorily solved by the Conventions established at the present Conference.